



30 ans groupe d'action pour la toxicologie de l'environnement

**akut asbl
1b, rue Thomas Edison
L-1445 Strassen**

**tél.: +352 2233 75
fax: +352 222873**

**akut@pt.lu
www.akut.lu**

AKUT asbl célèbre son trentième anniversaire

Du groupe d'entraide au centre d'information et de conseil

AKUT asbl a été fondé il y a trente ans par des personnes présentant des maladies liées à l'environnement dans le but de trouver ensemble une issue à leur affection de longue date. À l'occasion de son trentième anniversaire, le groupe d'action indépendant revient sur ses succès politiques et explique pourquoi les polluants environnementaux et les toxines qui nous entourent au quotidien peuvent rendre les gens malades encore aujourd'hui. Il est important de continuer à sensibiliser le public et à mener un travail de prévention - et c'est exactement ce à quoi s'emploie AKUT !

C'est probablement le discours du toxicologue allemand Dr Max Daunderer sur les amalgames dentaires et l'exposition aux métaux lourds et aux polluants environnementaux qui a éveillé le souhait de changement chez les membres fondateurs d'AKUT en 1991. Un groupe de personnes qui souffraient elles-mêmes de problèmes de santé dont les causes semblaient introuvables se sont réunies et ont formé un groupe d'entraide. AKUT, le groupe d'action pour la toxicologie de l'environnement, a été fondé dans le but d'informer le public sur les risques sanitaires que représentent les polluants environnementaux et les toxines, et d'empêcher d'autres personnes de tomber malades grâce à

un travail de prévention. Après avoir signé une convention officielle avec le ministère de la Santé, AKUT s'est vu confier la tâche d'informer le public et de le sensibiliser aux polluants environnementaux et à leurs conséquences. Les membres du conseil d'administration d'AKUT participent régulièrement à des congrès nationaux et internationaux, si bien qu'au fil des ans, ils ont noué des contacts étroits avec des spécialistes de la médecine de l'environnement du monde entier.

Parmi les tâches de l'asbl figurent l'organisation de conférences avec des contributions d'experts de la santé et de l'environnement ainsi que la mise à disposition des personnes concernées et des organismes publics du pays d'une documentation scientifique. En outre, AKUT agit comme un groupe de pression politique qui, dans une approche de précaution, tente d'orienter les décideurs vers une culture de prévention fondée sur la médecine de l'environnement.

Les trente ans d'AKUT, c'est trois décennies au cours desquelles beaucoup de projets ont été menés à bien, cependant beaucoup reste à faire.



Le comité d'AKUT (dgàd) : Marielle Hilgert, Henri Breier, Jean Huss, Concetta Valvason, Andre Gilbertz, Maryse Lessel-Faust, Paul Bissener. (Absent(e)s : Pia Tomassani-Mallinger, Steve Jungen, Matthias Schmidt)

Qu'est-ce que les

maladies liées à l'environnement ?

Partout dans notre environnement, on trouve des polluants nocifs pour la santé, également appelés polluants environnementaux. Même à faibles doses, ils peuvent à terme avoir des effets néfastes sur le corps. Alors que certaines personnes possèdent un système immunitaire et des capacités de désintoxication qui leur permettent d'éliminer les polluants environnementaux, il y a de plus en plus de personnes dont l'organisme n'est pas en mesure de résister à cette exposition permanente. Ce type d'exposition à long terme peut entraîner des maladies chroniques typiques dues à l'environnement telles qu'une **hypersensibilité chimique multiple (HCM)**, un **syndrome de fatigue chronique (SFC)**, une **fibromyalgie** (syndrome caractérisé par une douleur diffuse) ou un syndrome de l'intestin perméable (« **leaky gut syndrom** »). Cependant, les polluants environnementaux peuvent aussi jouer le rôle de cofacteur dans les maladies endémiques telles que le **cancer**, les **maladies pulmonaires**, les **problèmes cardio-vasculaires** ou les **allergies** (neurodermite, allergies au pollen, allergies alimentaires, etc.). Contrairement à la toxicologie et la médecine du travail classiques, la médecine de l'environnement s'intéresse donc à l'exposition permanente à de faibles doses de polluants, car elle aussi peut rendre les gens malades à long terme.

« ... comme un vase qui finit par déborder »

Métaux lourds (dans la région buccale) :

amalgame / mercure dans les plombages, autres matériaux nocifs

Alimentation :

pesticides, fongicides, antibiotiques, colorants, additifs alimentaires, etc.

Pollution de l'air intérieur (« indoor pollution ») :

moisissures, acariens, matériaux de construction, produits chimiques dans les objets d'usage courant (formaldéhyde, insecticides, retardateurs de flammes, phtalates, plastifiants, etc.)

Inflammations
(chroniques)

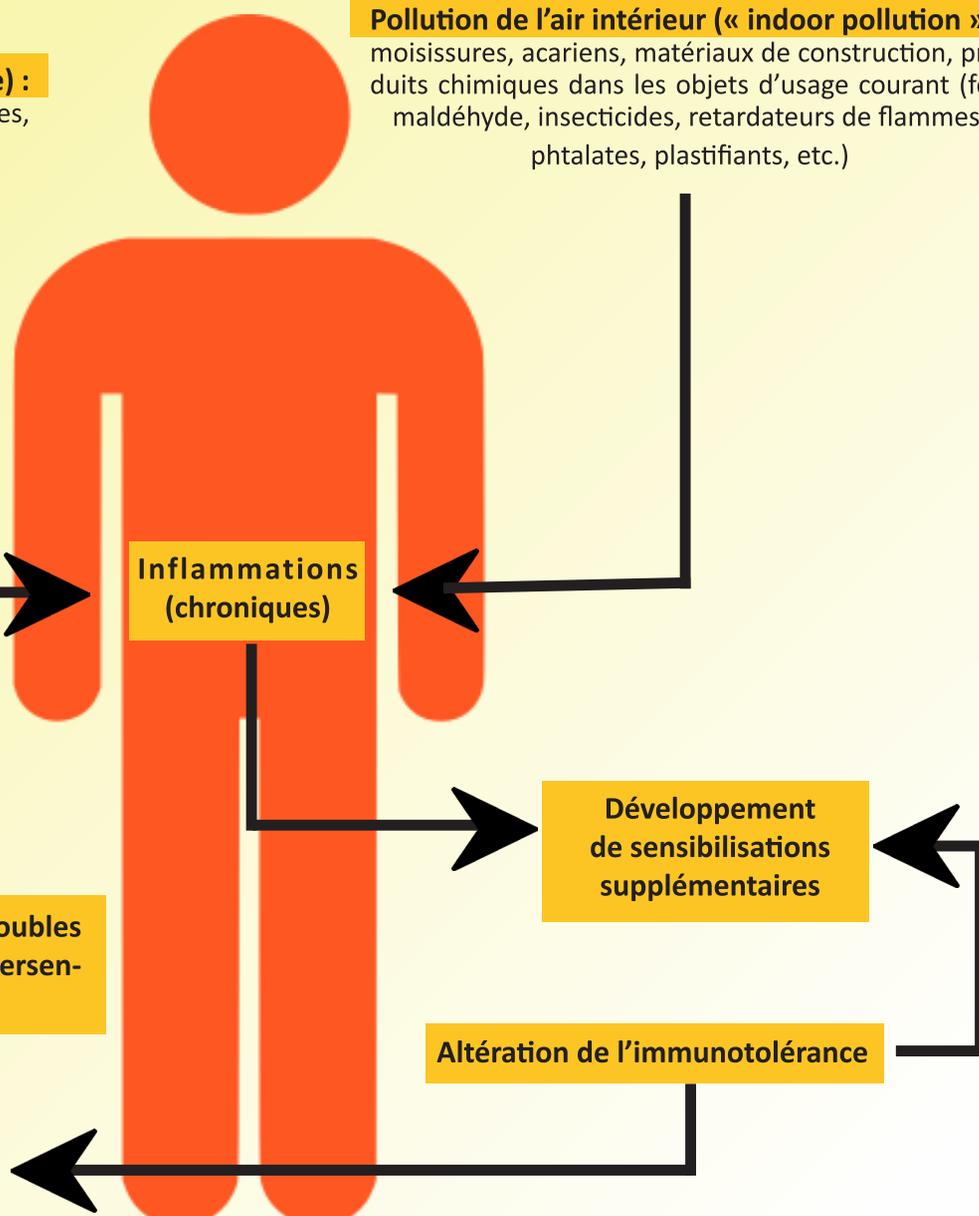
Développement
de sensibilisations
supplémentaires

Troubles immunologiques, allergies, troubles neurologiques ou hormonaux, HCM, hypersensibilité électromagnétique, etc.

Altération de l'immunotolérance

et de façon indirecte :

dépression, cancer, troubles cardio-vasculaires, SFC, etc.



Trente ans, c'est ...

6 octobre 1991 : fondation d'AKUT

1989-1998 :

Lorsque le ministre de la Santé Johny Lahure (LSAP) était en poste, AKUT a bénéficié de son premier soutien financier de l'État, ce qui a permis à l'association d'embaucher un(e) employé(e) et de louer des locaux. En 1994, le ministère a honoré la demande de longue date d'AKUT et a mis en place une « **Ëmweltambulanz** » dont la mission était d'effectuer des mesures chez les particuliers.

De plus, le « **Service de médecine de l'environnement** » a été créé et un médecin spécialisé en médecine de l'environnement a été nommé au sein de la Direction de la Santé. Il s'en est suivi une étroite collaboration avec le **Laboratoire National de Santé**.

1999-2004 :

En 2000/2001, lorsque Carlo Wagner (DP) était ministre de la Santé, sur demande d'AKUT, **un cours de formation continue dans le domaine de la médecine de l'environnement destiné aux médecins** fut organisé. Une vingtaine d'intéressé(e)s ont assisté à ce cours. Les coûts de la formation continue ont été dans une large mesure pris en charge par l'État.

2004-2013 :

Pendant le mandat du ministre de la Santé Mars Di Bartolomeo (LSAP), les services de l'« **Ëmweltambulanz** » ont été étendus et en 2008, un service de prise de mesures a également été intégré à la **Médecine du travail**. Sur présentation d'un certificat médical, des analyses ont été proposées gratuitement et l'interprétation des résultats a été transmise aux personnes concernées.

De plus :

En 2011, l'« **Initiative Neurodermitis Krank Kanner an Erwuessener** » s'est associée à AKUT.

Pendant la législature actuelle des ministres de la Santé Etienne Schneider (LSAP) et Paulette Lenert (LSAP), la création d'une **clinique environnementale** a été décidée par le gouvernement. Cette revendication de longue date d'AKUT avait déjà été retenue dans les programmes de coalition de 2008, 2013 et figure aussi dans celui de 2018.

Pendant deux ans, AKUT a chargé une équipe de tournage professionnelle de suivre sous la direction du biologiste de l'habitat Ralph Baden, la construction de deux maisons écologiques. Les deux **documentaires** réalisés sont diffusés en extraits lors de conférences et dans le cadre de la formation continue.

En trente ans, AKUT a organisé **plus de cent conférences, présentations et tables rondes** avec des experts nationaux et internationaux. La liste complète des événements est disponible sur le site (www.akut.lu).



Nos objectifs pour l'avenir

Sujet : prévention

Jamais auparavant l'humanité n'a eu un impact aussi négatif sur l'environnement et les conditions de vie qu'au cours des cinquante dernières années. Pesticides, métaux lourds, produits chimiques toxiques, rayonnements électromagnétiques - les cellules de notre organisme et notre système immunitaire n'étaient et ne sont pas préparés à lutter contre ce type de pollution ni conçus pour le faire. Par conséquent, la prévention environnementale est la meilleure arme contre toutes les maladies liées à l'environnement.

Exemple : **Mercure et matériaux dentaires nocifs**

Contexte : La Suède a été le premier pays à interdire le recours aux amalgames dentaires en dentisterie le 1er juin 2009. Dans le cadre du traité international sur le mercure de 2013 (« convention de Minamata »), les pays discutent depuis des années d'une interdiction généralisée ou de l'élimination rapide de ce métal lourd qui présente des risques pour l'environnement et la santé.

Revendication : Dans l'UE, l'interdiction des amalgames, également réclamée par AKUT, devrait enfin entrer en vigueur d'ici à 2025. Étant donné que certaines autres substances utilisées en dentisterie peuvent aussi causer des troubles immunologiques, AKUT exige également la mise en place en dentisterie de programmes de formation continue dans le domaine de la médecine de l'environnement.

Exemple : **Pollution de l'air intérieur – « indoor pollution »**

Contexte : Selon des études de l'OMS et de l'Agence européenne pour l'environnement et d'après de nombreuses analyses de l'air ambiant dans des salons, des chambres d'enfants, des établissements scolaires ou des bureaux menées dans le contexte de la biologie des bâtiments, la qualité de l'air intérieur peut être en partie moins bonne que celle de l'air extérieur urbain en raison des moisissures, des produits chimiques ou des rayonnements électromagnétiques qui le polluent.

Il y a quelques années encore, le Luxembourg disposait, dans le cadre de l'«*Ëmweltambulanz*», d'un service d'analyse compétent et convivial pour les personnes concernées, que les médecins pouvaient solliciter gratuitement. Toutefois, au grand regret d'AKUT, une restructuration importante a été opérée entre 2013 et 2018, ce qui a entraîné une réduction des services fournis par l'«*Ëmweltambulanz*».

Revendication : AKUT exige du gouvernement la remise en place indispensable de ces structures et la mise à disposition de conseils gratuits en biologie de l'habitat pour les personnes atteintes de maladies liées à l'environnement qui doivent de toute urgence rénover leur maison. En outre, AKUT exige un espace de vie sain pour les patients présentant une hypersensibilité chimique multiple (HCM) ou un syndrome de fatigue chronique (SFC), éventuellement sous la forme de logements locatifs selon le modèle suisse.



Exemple : **Pollution électromagnétique et 5G**

Contexte : Les rayonnements électromagnétiques, qu'ils soient de basse ou de haute fréquence, peuvent avoir une action biologique sur tous les organismes et produire des effets délétères sur la santé, tels que des dommages cellulaires et des troubles neurologiques et hormonaux. Il y a dix ans déjà, le Centre international de recherche sur le cancer (IARC) a classé ces rayonnements comme « potentiellement cancérogènes ». Il convient donc de prendre des mesures préventives pour protéger au mieux les enfants, les adolescents et les femmes enceintes en particulier. Le déploiement du nouveau réseau mobile 5G préoccupe beaucoup les scientifiques indépendants, les médecins et les spécialistes de l'environnement.

Revendication : AKUT exige l'arrêt du déploiement du réseau 5G jusqu'à ce que toutes les questions relatives à l'environnement et la santé aient été clarifiées.

Sujet : médecine de l'environnement, formation continue et clinique environnementale

Contexte : Nombre de maladies d'ordre immunologique, neurologique ou hormonal sont aujourd'hui dues aux effets négatifs des facteurs environnementaux évoqués ci-dessus. C'est pourquoi nous avons besoin de recherche en médecine de l'environnement, de médecins et de dentistes ayant suivi une formation initiale ou continue dans le domaine de la médecine de l'environnement, ainsi que d'une unité clinique dédiée à la médecine de l'environnement pour les patients gravement atteints.

Il s'agit là d'une demande de longue date d'AKUT et l'association salue la décision du gouvernement concernant la mise en place d'une clinique environnementale au CHEM/Südspidol. Le centre hospitalier doit servir de point de contact pour les patients souffrant de formes graves de maladies dues à l'environnement et grâce à ses « clean rooms » exempts de polluants, il doit offrir aux personnes concernées la possibilité de suivre un traitement ambulatoire ou hospitalier. En outre, un centre d'excellence menant des activités de recherche et de formation doit y être mis en place pour les spécialistes de la médecine de l'environnement.

Revendication : Pour des raisons sociales, AKUT exige que les prestations en rapport avec la médecine de l'environnement (tarifs, analyses de laboratoire, médicaments) soient incluses dans la liste des services remboursés par les caisses de maladie.

